

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 003-479/13/CC

■ Attribution d'une subvention de coopération décentralisée pour l'accès à l'eau au profit des populations de la commune de Gavar en Arménie, dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

DPEATSV 13/9981/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde.

Aujourd'hui, 1,1 milliard d'êtres humains sont privés d'un accès convenable à l'eau potable et 2,6 milliards ne disposent pas d'assainissement.

Dans ce contexte, Marseille Provence Métropole a adopté le 1^{er} octobre 2010 une délibération REX 002-2325/10/CC, afin de créer des lignes budgétaires spécifiques au sein des budgets annexes de la Collectivité pour la coopération dans ce secteur. Une capacité de financement sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, à hauteur de 0.5% des ressources perçues sur l'usager communautaire, a été dégagée.

Aujourd'hui, Marseille Provence Métropole est sollicitée par une association du territoire qui propose de continuer cette coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau des populations en stress hydrique.

Le projet présenté fait partie du territoire d'action désigné par la délibération REX 002-2325/10/CC du 1^{er} octobre 2010 et après étude préliminaire, il remplit toutes les conditions cumulatives d'application de la loi Oudin Santini retenues par le Conseil à savoir :

- S'inscrire dans un programme de coopération décentralisée validé par le Ministère des Affaires Etrangères ou être soutenu et accompagné par un partenaire (ONG, associations, entrepreneurs privés...) reconnu par le Ministère des Affaires Etrangères.
 - Se dérouler dans un périmètre géographique défini par la Communauté Urbaine à savoir : Prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient.
 - Respecter les engagements internationaux de la France en matière de politique étrangère.
- Le projet a été soumis à la Commission de Travail et d'Etudes « Relations Extérieures ».

Ce projets d'accès à l'eau est porté par une association du territoire de Marseille Provence Métropole (commune de Septèmes-les-Vallons) et a pour territoire d'application l'Arménie.

Ce projet est soutenu par la commune de Septèmes-les-Vallons et porté par l'Association Culturelle de français d'origine Arménienne de Septèmes-les-Vallons. Il consiste à aménager des sanitaires et douches (eau potable + assainissement) d'un centre d'accueil pour enfants dans la commune de Gavar en Arménie.

Ce projet est éligible dans le cadre de la loi Oudin-Santini, son originalité est d'intégrer les enfants (français et arméniens) à la rénovation du réseau d'eau dans le dispensaire. D'un montant global de 64 252 euros, Marseille Provence Métropole est sollicitée pour une subvention de 20 000 euros, cette somme peut être imputée sur les deux budgets eau et assainissement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin ;
- La loi n° 2007-147 du 2 février 2007 dite loi Thiollière ;
- La délibération REX 002-2325/10/CC du 1^{er} octobre 2010.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de poursuivre les actions de coopération décentralisées dans les domaines de l'alimentation en eau et assainissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association Culturelle des français d'origine Arménienne de Septèmes-les-Vallons de 20 000 euros afin de financer les actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de Gavar en Arménie.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau : Opération 5DDEAI - Nature 6743 - Sous-Politique F170 et assainissement Opération 5DDEAI - Nature 6743 - Sous-Politique F110 de la Communauté Urbaine.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations internationales

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

Jean-Pierre BERTRAND

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013